



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT NO 2023-10

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION À LA SUITE DE LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-11-175 à sa séance du 7 novembre 2023, du projet de règlement numéro 2023-10 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN DE BONIFIER LA RÈGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, tiendra une assemblée publique de consultation le 5 décembre à compter de 18h30 dans la salle du conseil située au 403, rue Principale, Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:**

- Réduire la bande riveraine d'un milieu humide à 15 mètres au lieu de 25 mètres.

**QU'AU** cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PIOPOLIS CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DE NOVEMBRE 2023

EMMANUELLE FREDETTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE